



DEMANDE D'AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC
COMPORTANT UNE INTERDICTION TEMPORAIRE DE STATIONNEMENT PAYANT

Le permis de stationnement n'exonère pas les utilisateurs et accompagnateurs du règlement de la redevance pour stationnement pendant la période du stationnement payant.

- **Demandeur** (Nom, Prénom) :

- **Qualité** :

- **Service/Association/Société/particulier** :

- **Adresse** :

- **Contact** (Téléphone et Mail) :

- **Objet de la manifestation** :

- **Nombre de participants** :

- **Dates et horaires de la Manifestation** :

- **Dates et horaires de la demande d'occupation** :

- **Lieux** (ou itinéraires) :

La ville décline toute responsabilité sur l'organisation de la manifestation qui incombe aux organisateurs.

Contacts : Police Municipale : 04.67.07.73.72 – Service communication : 04.67.07.73.05
Service stationnement : 04.99.92.01.62 – Secrétariat Général : 04.67.07.73.42

Type d'autorisation (*stationnement, circulation, autres*) :

Contraintes et besoins (Expliquer de manière détaillée les rues, places ou parkings qui devront faire l'objet d'une interdiction ou limitation de circulation ou de stationnement):

OBSERVATIONS :

Date, tampon et signature de l'organisateur :

Cadre réservé à l'administration

Validation :

- OUI**
 NON

Visa du Responsable :

Visa de l' élu :

Visa du maire :

Pièce à joindre obligatoirement :

- Plans de la manifestation
 Statuts ou KBIS
 Attestation d'assurance en cours de validité